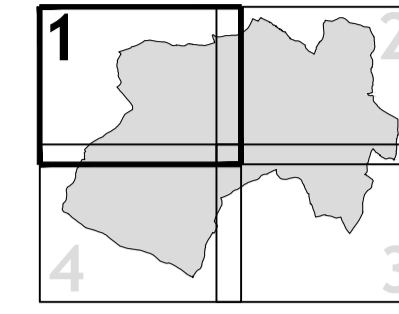




Commune de
ROULET SAINT-ESTÈPHE



PIECE 4.0
REGLEMENT GRAPHIQUE
(1/5000ème)

Plan Local d'urbanisme prescrit par la délibération du conseil municipal en date du : 10/09/2003
Plan Local d'urbanisme arrêté par la délibération du conseil municipal en date du : 09/01/2014
Plan Local d'urbanisme approuvé par la délibération du conseil municipal en date du : 12/05/2015
Modification n°1 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 13/10/2016
Modification n°2 approuvée par la délibération du conseil communautaire en date du : 11/12/2018
Modification simplifiée n°1 approuvée par la délibération du conseil communautaire en date du : ...
Déclaration de projet n°1 approuvée par la délibération du conseil communautaire en date du : ...
Déclaration de projet n°2 approuvée par la délibération du conseil communautaire en date du : ...



LEGENDE

- Zones urbaines**
- UA** Zone urbaine dense des bourgs et des villages
 - UB** Zone urbaine pavillonnaire
 - UBgv** Zone urbaine pavillonnaire destinée au stationnement collectif et au stationnement isolé des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
 - UE** Zone urbaine accueillant les principaux équipements
 - UX** Zone urbaine accueillant les principales activités économiques
 - UXp** Zone urbaine accueillant les principales activités économiques spécifique au site du PESA

- Zones à urbaniser**
- 1AU** Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat
 - 1AUX** Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activité économique

- Zone agricole**
- A** Zone agricole
 - Ah** Secteur agricole accueillant un habitat diffus non lié à l'agriculture
 - Ap** Secteur agricole d'intérêt paysager

- Zone naturelle**
- N** Zone naturelle
 - Na** Secteur naturel accueillant des activités agricoles
 - Ne** Secteur naturel accueillant des équipements et des services publics ou d'intérêt collectif
 - Nh** Secteur naturel accueillant un habitat diffus
 - Nsm** Secteur naturel accueillant des activités de sports nautiques
 - NP** Zone naturelle protégée (réservoir de biodiversité et corridors écologiques)
 - Npv** Zone naturelle accueillant les constructions nécessaires à la production d'énergies renouvelables et leurs locaux techniques

- Autres éléments**
- Emplacement réservé (Art. L123-1, L123-2, L123-17 et L230-1 et s. Art. R123-10 à R123-11 du code de l'urbanisme)
 - Espace boisé classé (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : ce classement concerne des bois et des haies
 - Périmètre inondable défini par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la vallée de la Charente (Art. R123-11-b du code de l'urbanisme)
 - Périmètre inondable défini par le Modèle Numérique de Terrain (MNT) (Art. R123-11-b du code de l'urbanisme)
 - Périmètre inondable défini par l'Atlas des Zones Inondables (AZI)
 - Secteur en cours d'exploitation de carrières définis en application de l'article R.123-11 c du Code de l'Urbanisme
 - Secteur en projet d'exploitation de carrières définis en application de l'article R.123-11 c du Code de l'Urbanisme
 - Secteur en projet d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) en application de l'article R.123-11 b du Code de l'Urbanisme
 - Canalisations de transport de gaz (géré par GRT Gaz)
 - Secteur de danger très grave défini au titre de l'article R123-11 b du Code de l'Urbanisme
 - Secteur de danger grave défini au titre de l'article R123-11 b du Code de l'Urbanisme
 - Secteur de danger significatif défini au titre de l'article R123-11 b du Code de l'Urbanisme
 - Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 (III) du code de l'urbanisme)
 - Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 (III) du code de l'urbanisme) : bois
 - Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 (III) du code de l'urbanisme) : haies
 - Constructions non reportées sur le cadastre numérisé émanant le DGFP ou permis de construire nouvellement délivrés
 - Bande de recul de l'urbanisation aux abords des voies classées à grande circulation (R10 - 100 mètres de part et d'autre de l'axe central de la voie) (Article L111-1-4 du code de l'urbanisme)
 - Limite des parcelles
 - Bâti dur
 - Bâti léger

Liste des éléments du petit patrimoine

N°	Localisation	Objet
1	Les Cabrières	Fontaine lavoir
2	Chez Thibaud	Puits
3	Chez Besson	Puits
4	Fustfort	Puits
5	Berguilla	Porche
6	Les Girards	Porche
7	Les Dagnauds	Puits
8	La Pellerie	Ensemble du bâti
9	La Charrière	Ensemble du bâti
10	Les Andreaux	Ensemble du bâti
11	Le Bois	Porche
12	Les Girards	Puits
13	Le Meunage	Porche
14	Les Toussaints	Porche
15	Les Andreaux	Croix blanche
16	Chez Méhanteau	Panorama
		Ensemble de la commune
		bois et haies

Liste des emplacements

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie approximative (en m²)
2	Création d'une bande d'isolement boisée d'une profondeur de 30 mètres au lieu-dit 'Séclier'	Commune de Roulet Saint-Estèphe	4680
3	Création d'une voie de délestage entre la limite communale avec La Coutourne et le D 210	Conseil Général de la Charente	13720
4	Rectification du tracé du VC 207	Commune de Roulet Saint-Estèphe	260
5	Amenagement de sécurité aux abords du VC 3	Commune de Roulet Saint-Estèphe	1520
6	Amenagement d'un sentier piéton au Sud du stade	Commune de Roulet Saint-Estèphe	1290
7	Extension du cimetière du bourg de Roulet	Commune de Roulet Saint-Estèphe	3250
8	Création d'une voie de liaison entre l'ancienne R10 et le bourg de Roulet	Commune de Roulet Saint-Estèphe	1000
9	Création d'une voie de liaison au lieu-dit 'Les Gueudons'	Commune de Roulet Saint-Estèphe	1410
12	Amenagement d'un dispositif de gestion des eaux pluviales au lieu-dit 'Ponderville'	Commune de Roulet Saint-Estèphe	240
13	Elargissement du VC 253	Commune de Roulet Saint-Estèphe	4819
14	Extension de la piste des sports des Gueudons	Commune de Roulet Saint-Estèphe	32000
15	Extension du cheminement doux entre le bourg de Roulet et le bourg de Saint-Estèphe	Commune de Roulet Saint-Estèphe	1700

